

*Initiatives ministérielles*

**L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur la motion du ministre du Développement des ressources humaines, dont voici le texte:

Que la Chambre prenne note des progrès réalisés à ce jour à l'égard de la réforme des programmes de sécurité sociale qu'envisage le gouvernement, ainsi que des opinions exprimées par les Canadiens au sujet de cette réforme.

Le document de travail sur l'amélioration du régime de sécurité sociale au Canada, que le ministre a déposé à la Chambre, il y a quelques semaines, est à mon avis un document courageux qui arrive à point nommé. Comme pour toutes les initiatives qui demandent du courage, il risque de susciter la controverse, si l'on en déforme le contenu. Il est certain que depuis sa publication, ce document de travail a fait l'objet de beaucoup de critiques et d'interprétations inexactes.

Cela ne me surprend pas. En fait, je serais déçu si cette controverse n'existait pas. Je serais très surpris, assurément, s'il n'y avait pas une certaine déformation des faits. Dans notre régime de gouvernement, il est naturel que pour chaque point de vue, il existe un autre point de vue exactement contraire. De la façon dont les choses se font à la Chambre, il est naturel que ceux qui choisissent d'adopter un point de vue contraire ne soient parfois nullement gênés par les faits. Ces gens-là ont tendance à essayer de faire peur au monde et à inventer toutes sortes de scénarios apocalyptiques—«Le gouvernement aurait-il vraiment l'intention de faire ceci, ou cela?»

• (1240)

Je ne suis surpris ni par la déformation des faits. Je n'ai pas peur de la controverse. Le ministre et le gouvernement souhaitent susciter une discussion approfondie. Toutefois, pour cela, il faut discuter des faits réels.

Ce qui me plaît dans ce document, c'est qu'il soulève une série de questions—«Voulez-vous de ceci ou de cela?» Le comité permanent parcourt actuellement le pays pour consulter les Canadiens et inviter ceux qui ne peuvent comparaître devant lui, notamment à cause de l'éloignement ou du manque de temps, à faire parvenir leurs opinions au comité ou aux parlementaires qui les représentent, mais de préférence au comité. Nous savons tous au Canada que des modifications seront apportées au système de sécurité sociale. Des modifications s'imposent.

L'une des raisons, c'est que le système actuel a été mis en place il y a bien longtemps et que, depuis, de nouvelles exigences, de nouvelles réalités sont apparues. Une autre raison pour laquelle des modifications sont nécessaires, c'est que, peu importe la façon dont les règles sont écrites, il y a toujours un risque d'abus. Comme tous les parlementaires, je pourrais citer bien des exemples d'abus dans un des programmes qui composent notre filet de sécurité sociale.

De tels abus ne doivent pourtant pas servir d'argument pour jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous avons un bon régime d'assurance-chômage qui nous a bien servis. Y a-t-il eu des abus? Le député d'Elk Island en invoquerait probablement certains pour mener l'attaque contre le régime. Oui, il jetterait volontiers le bébé avec l'eau du bain. Si l'on en juge par ses réactions à la Chambre en ce moment, on peut croire qu'il serait prêt à éliminer complètement ce régime. Eh bien, ce n'est pas mon cas. Là-dessus, nous sommes en désaccord, car je ne suis pas de son avis.

Je sais qu'il y a eu abus à l'égard du régime d'assurance-chômage, je peux en citer des centaines d'exemples s'il le faut. Ce régime est pourtant basé sur un principe qui est toujours valide, selon lequel des gens qui ont perdu leur emploi ont besoin d'une aide financière avant de trouver un autre emploi. Voilà le principe qui est à la base du régime d'assurance-chômage. Il ne faut jamais l'oublier. Il faut aussi penser aux abus. C'est entre autres ce qui justifie le document dont nous sommes actuellement saisis.

Je pourrais parler d'autres programmes qui composent notre filet de sécurité sociale, car ils donnent tous lieu à des abus. Toutefois, chaque programme repose sur un principe fondamental. Par exemple: Est-ce que des personnes âgées ont besoin d'un supplément de revenu? Oui, il y en a. Je pourrais dresser une liste de plusieurs milliers de personnes âgées qui en ont besoin.

Comme mon collègue de Gander—Grand Falls le disait il y a quelques jours, le Programme de la sécurité de la vieillesse devait-il venir en aide à des gens qui reçoivent déjà plusieurs millions de dollars chaque année? Non. L'intention a-t-elle jamais été que ces 2 340 millionnaires de notre pays puissent retirer de l'assurance-chômage et payer ainsi moins d'impôt? Non. Mais c'est ce qui arrive. Que peut-on y faire?

• (1245)

Il y a deux solutions possibles, en théorie, je suppose. Le meilleur moyen de s'assurer qu'aucune de ces 2 340 personnes ne retire plus jamais d'assurance-chômage, c'est de supprimer tout bonnement le régime. Si l'on supprime le régime, aucune d'entre elles ne pourra plus y avoir recours puisqu'il n'existera plus. Mais qu'aura-t-on fait par la même occasion? On aura oublié la prémisse fondamentale du programme, la raison d'être de celui-ci, soit aider les gens qui sont vraiment dans le besoin à passer d'un emploi à un autre.

N'oublions donc pas la véritable raison d'être de l'assurance-chômage, de la Sécurité de la vieillesse, de l'assurance-maladie, des transferts de paiement au titre de l'enseignement postsecondaire.

Cela va susciter et suscite déjà un très vaste débat. Nous en avons vu un aspect hier, à l'extérieur de la Chambre des communes, devant le Parlement, lorsque des milliers d'étudiants d'université sont venus manifester sur la colline. Je me réjouis pour